LISTE DES ESPÈCES MARINES PROTÉGÉES

IDENTITÉ						ASPECT JURIDIQUE -				
Règne				Famille	Espèce	CITES	Convention Berne	Convention OSPAR	Protocole SPAW	Convention Bonn
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Mysticètes	Balaenidés	Baleine franche australe (*Eubalaena australis*)	I	III			I
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Mysticètes	Balaenidés	Baleine franche boréale/ Baleine des Basques (*Eubalaena glacialis*)	I	II	V	II	I ACCOBAMS
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Mysticètes	Balaenoptéridés	Petit rorqual (*Balaenoptera acutorostrata)*	I II	II			ACCOBAMS
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Mysticètes	Balaenoptéridés	Petit rorqual antarctique (*Balaenoptera bonaerensis*)	I	III			II
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Mysticètes	Balaenoptéridés	Rorqual boréal/Rorqual de Rudolphi (*Balaenoptera borealis*)	I	II			I II ACCOBAMS
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Mysticètes	Balaenoptéridés	Rorqual tropical (de Bryde) (*Balaenoptera edeni*) (*inclus B. brydei*)	I	II			II
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Mysticètes	Balaenoptéridés	Rorqual bleu/Grand rorqual (*Balaenoptera musculus*)	I	II	V	II	I
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Mysticètes	Balaenoptéridés	Rorqual commun (*Balaenoptera physalus*)	I	II		II	I II ACCOBAMS
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Mysticètes	Balaenoptéridés	Baleine à bosse (*Megaptera novaeangliae*)	I	II			I ACCOBAMS
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Mysticètes	Néobalaenidés	Baleine pygmée (*Caperea marginata*)	II	III			II
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Odontocètes	Delphinidés	Dauphin de Commerson (*Cephalorhynchus commersonii*)	II	III			II (population d'Amérique du Sud)
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Odontocètes	Delphinidés	Dauphin commun à bec court/long (*Delphinus delphis/capensis*)	II	II		II	I (population Méditerranée) II ACCOBAMS ASCOBANS
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Odontocètes	Delphinidés	Orque/épaulard (*Orcinus orca*)	II	II		II	II ACCOBAMS ASCOBANS
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Odontocètes	Delphinidés	Pseudorque (*Pseudorca crassidens*)	II	II		II	ACCOBAMS ASCOBANS

** Les références mentionnées dans le tableau correspondent aux annexes des conventions, directives ou règlements dans lesquels figurent chaque espèce.*

NIVEAU INTERNATIONAL*					ASPECT JURIDIQUE - NIVEAU UE*		ASPECT JURIDIQUE - NIVEAU FRANÇAIS*		STATUT LISTE ROUGE
Protocole Barcelone	Convention Nairobi	Convention protection phoques Antarctique	Protocole Madrid	ACAP (http://www.taaf.fr/Liste-des-especes-protegees)	Directive Habitats	Règlement CITES (338/97/CEE)	Statut de protection française (Nationale, régionale)	Textes	RE : Disparue au niv. régional CR : En danger critique EN : En danger VU : Vulnérable NT : Quasi menacée LC : Préoccupation mineure DD : Données insuffisantes NA : Non applicable NE : Non évaluée
					IV	A	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : LC Réunion : NA
II					IV	A	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : EN Europe : CR Métropole : disparue (RE)
II					IV	A	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : LC Métropole : LC TAAF : LC
					IV		Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : NT
II					IV	A	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : EN Europe : EN Métropole : DD
					IV		Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : LC
	II IV (protocole 1)				IV	A	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : EN Europe : EN
II					IV	A	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : VU Métropole : NT
II	II IV (protocole 1)				IV	A	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : LC Réunion : VU
					IV	A	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : LC
					IV	B	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : LC TAAF : EN
II					IV	A	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : LC Métropole : LC
II					IV	A	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : DD TAAF : EN
II					IV	A	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	NT

IDENTITÉ						ASPECT JURIDIQUE -				
Règne				Famille	Espèce	CITES	Convention Berne	Convention OSPAR	Protocole SPAW	Convention Bonn
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Odontocètes	Delphinidés	Orque naine (*Feresa attenuata*)	II	III		II	ASCOBANS
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Odontocètes	Delphinidés	Globicéphale tropical (*Globicephala macrorhynchus*)	II	II			ASCOBANS
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Odontocètes	Delphinidés	Globicéphale noir (*Globicephala melas*)	II	II			II ACCOBAMS ASCOBANS
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Odontocètes	Delphinidés	Péponocéphale, dauphin d'Électre (*Peponocephala electra*)	II	III		II	
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Odontocètes	Delphinidés	Grampus/Dauphin de Risso (*Grampus griseus*)	II	II		II	II ACCOBAMS ASCOBANS
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Odontocètes	Delphinidés	Dauphin de Fraser (*Lagenodelphis hosei*)	II	III		II	II ASCOBANS
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Odontocètes	Delphinidés	Lagénorhynque à flancs blancs (*Lagenorhynchus acutus*)	II	II			II ASCOBANS
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Odontocètes	Delphinidés	Lagénorhynque à bec blanc (*Lagenorhynchus albirostris*)	II	II			II ASCOBANS
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Odontocètes	Delphinidés	Lagénorhynque sablier (*Lagenorhynchus cruciger*)	II	III			
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Odontocètes	Delphinidés	Lagénorhynque obscur (*Lagenorhynchus obscurus*)	II	III			II
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Odontocètes	Delphinidés	Dauphin aptère austral (*Lissodelphis peronii*)	II	III			
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Odontocètes	Delphinidés	Costero, sotalie de Guyane (*Sotalia guianensis*)	I	III			II
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Odontocètes	Delphinidés	Dauphin à bosse indo-pacifique (*Sousa chinensis*)	I	III		II	II
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Odontocètes	Delphinidés	Dauphin tacheté pantropical (*Stenella attenuata*)	II	III		II	II ASCOBANS
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Odontocètes	Delphinidés	Dauphin clymène (*Stenella clymene*)	II	III		II	II ASCOBANS

** Les références mentionnées dans le tableau correspondent aux annexes des conventions, directives ou règlements dans lesquels figurent chaque espèce.*

NIVEAU INTERNATIONAL*					ASPECT JURIDIQUE NIVEAU UE*		ASPECT JURIDIQUE - NIVEAU FRANÇAIS*		STATUT LISTE ROUGE
Protocole Barcelone	Convention Nairobi	Convention protection phoques Antarctique	Protocole Madrid	ACAP (http://www.taaf.fr/Liste-des-especes-protegees)	Directive Habitats	Règlement CITES (338/97/CEE)	Statut de protection française (Nationale, régionale)	Textes	RE : Disparue au niv. régional CR : En danger critique EN : En danger VU : Vulnérable NT : Quasi menacée LC : Préoccupation mineure DD : Données insuffisantes NA : Non applicable NE : Non évaluée
					IV	A	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : LC
					IV	B	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : LC
II					IV	A	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : LC Métropole : LC / Métropole (pop. méditerranéenne) : VU
					IV	B	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : LC Réunion : LC
II					IV	A	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : LC
					IV	A	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : LC
					IV	A	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : LC Europe : LC
					IV	A	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : LC Europe : LC
					IV	B	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : LC
					IV	B	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : LC
					IV	B	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : LC
					IV	A	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : NT Guyane : EN
					IV	A	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : VU
					IV	A	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : LC Guyane : LC Réunion : LC
					IV	A	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : LC

IDENTITÉ						ASPECT JURIDIQUE -				
Règne				Famille	Espèce	CITES	Convention Berne	Convention OSPAR	Protocole SPAW	Convention Bonn
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Odontocètes	Delphinidés	Dauphin bleu et blanc (*Stenella coeruleoalba*)	II	II		II	II ACCOBAMS ASCOBANS
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Odontocètes	Delphinidés	Dauphin tacheté de l'Atlantique (*Stenella frontalis*)	II	II		II	ASCOBANS
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Odontocètes	Delphinidés	Dauphin à long bec (*Stenella longirostris*)	II	III		II	II
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Odontocètes	Delphinidés	Sténo, dauphin à bec étroit (*Steno bredanensis*)	II	II		II	ACCOBAMS ASCOBANS
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Odontocètes	Delphinidés	Grand dauphin indo-pacifique (*Tursiops aduncus*)	II	III			II
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Odontocètes	Delphinidés	Grand dauphin (*Tursiops truncatus*) Menacée d'extinction (Arr. 9 juil. 1999)	II	II		II	II ACCOBAMS ASCOBANS
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Odontocètes	Monodontidés	Belouga (*Delphinapterus leucas*)	II	III			II ASCOBANS
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Odontocètes	Phocoenidés	Marsouin à lunettes/ Marsouin de Lahille (*Phocoena dioptrica*)	II	III			II
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Odontocètes	Phocoenidés	Marsouin commun (*Phocoena phocoena*) Menacée d'extinction (Arr. 9 juil. 1999)	II	II	V		II ACCOBAMS ASCOBANS
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Odontocètes	Kogiidés	Cachalot pygmée (*Kogia breviceps*)	II	II		II	ASCOBANS
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Odontocètes	Kogiidés	Cachalot nain (*Kogia sima*)	II	II		II	ACCOBAMS ASCOBANS
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Odontocètes	Physétéridés	Cachalot macrocéphale (*Physeter macrocephalus*)	I	II		II	ACCOBAMS
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Odontocètes	Ziphidés	Bérardie d'Arnoux (*Berardius arnuxii*)	I	III			

** Les références mentionnées dans le tableau correspondent aux annexes des conventions, directives ou règlements dans lesquels figurent chaque espèce.*

NIVEAU INTERNATIONAL*					ASPECT JURIDIQUE NIVEAU UE*		ASPECT JURIDIQUE - NIVEAU FRANÇAIS*		STATUT LISTE ROUGE
Protocole Barcelone	Convention Nairobi	Convention protection phoques Antarctique	Protocole Madrid	ACAP (http://www.taaf.fr/Liste-des-especes-protegees)	Directive Habitats	Règlement CITES (338/97/CEE)	Statut de protection française (Nationale, régionale)	Textes	RE : Disparue au niv. régional CR : En danger critique EN : En danger VU : Vulnérable NT : Quasi menacée LC : Préoccupation mineure DD : Données insuffisantes NA : Non applicable NE : Non évaluée
II					IV	A	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : LC Métropole (Atlantique/Manche/Mer du Nord) : LC Métropole (Méditerranée) : VU
					IV	A	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : LC
					IV	B	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : LC Guyane : LC
II					IV	A	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : LC
					IV	B	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : NT Réunion : EN
II					II IV	A	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : LC Métropole (Atlantique/Manche/Mer du Nord) : LC Métropole (Méditerranée) : VU Guyane : LC
					IV	A	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : LC
					IV	B	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : LC
II					II IV	A	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : LC Europe : VU
					IV	A	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : DD
II					IV	A	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : DD
II					IV	A	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : VU Métropole (Atlantique/Manche/Mer du Nord) : VU Métropole (Méditerranée) : EN Guyane : VU
					IV	A	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : DD

IDENTITÉ						ASPECT JURIDIQUE -				
Règne				Famille	Espèce	CITES	Convention Berne	Convention OSPAR	Protocole SPAW	Convention Bonn
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Odontocètes	Ziphidés	Hypérodon boréal (*Hyperoodon ampullatus*)	I	II			II ASCOBANS
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Odontocètes	Ziphidés	Hypérodon austral (*Hyperoodon planifrons)*	I	III			
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Odontocètes	Ziphidés	Mésoplodon de Sowerby/ Baleine à bec de Sowerby (*Mesoplodon bidens*)	II	II		II	ASCOBANS
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Odontocètes	Ziphidés	Mésoplodon de Blainville/ Baleine à bec de Blainville (*Mesoplodon densirostris*)	II	II		II	ACCOBAMS ASCOBANS
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Odontocètes	Ziphidés	Mésoplodon de Gervais/ Baleine à bec de Gervais (*Mesoplodon europaeus*)	II	III		II	ASCOBANS
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Odontocètes	Ziphidés	Mésoplodon de Layard/ Baleine à bec de Layard (*Mesoplodon layardii*)	II	III			
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Odontocètes	Ziphidés	Mésoplodon de True/Baleine à bec de True (*Mesoplodon mirus*)	II	II		II	ASCOBANS
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Odontocètes	Ziphidés	Mésoplodon de Longman/ Baleine à bec de Longman (*Indopacetus pacificus*)	II	III			
Animal	*Mammalia*	Cétacés	Odontocètes	Ziphidés	Ziphius, baleine à bec de Cuvier (*Ziphius cavirostris*)	II	II		II	ACCOBAMS ASCOBANS
Animal	*Mammalia*	Siréniens	/	/	Dugong (*Dugong dugon*)	I				II
Animal	*Mammalia*	Siréniens	/	/	Lamantin d'Amérique (*Trichechus manatus*)	I			II	I II (pop entre le Honduras et Panama)
Animal	*Mammalia*	Pinnipèdes	/	Otaridés	Otarie des Kerguelen/ Otarie à fourrure antarctique (*Arctocephalus gazella*)	II				
Animal	*Mammalia*	Pinnipèdes	/	Otaridés	Otarie de l'île d'Amsterdam/ Otarie à fourrure subantarctique (*Arctocephalus tropicalis*)	II				
Animal	*Mammalia*	Pinnipèdes	/	Phocidés	Phoque gris (*Halichoerus grypus*) Menacée d'extinction (Arr. 9 juil. 1999)		III		II	II
Animal	*Mammalia*	Pinnipèdes	/	Phocidés	Phoque de Weddell (*Leptonychotes weddellii*)				II	

** Les références mentionnées dans le tableau correspondent aux annexes des conventions, directives ou règlements dans lesquels figurent chaque espèce.*

NIVEAU INTERNATIONAL*					ASPECT JURIDIQUE NIVEAU UE*		ASPECT JURIDIQUE - NIVEAU FRANÇAIS*		STATUT LISTE ROUGE
Protocole Barcelone	Convention Nairobi	Convention protection phoques Antarctique	Protocole Madrid	ACAP (http://www.taaf.fr/Liste-des-especes-protegees)	Directive Habitats	Règlement CITES (338/97/CEE)	Statut de protection française (Nationale, régionale)	Textes	RE : Disparue au niv. régional CR : En danger critique EN : En danger VU : Vulnérable NT : Quasi menacée LC : Préoccupation mineure DD : Données insuffisantes NA : Non applicable NE : Non évaluée
					IV	A	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : DD
					IV	A	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : LC
					IV	A	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : DD
II					IV	A	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : DD
					IV	A	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : DD Métropole : NA
					IV	B	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : DD TAAF : NA
					IV	A	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : DD
					IV	B	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : DD
II					IV	B	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : LC
	II IV (protocole 1)					A	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : VU
						A	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, art. 2	Mondiale : VU Guyane : EN
		art. 1	II appendice A			B	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, arts. 3, 4	Mondiale : LC TAAF : LC (préoccupation mineure)
		art. 1	II appendice A			B	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, arts. 3, 4	Mondiale : LC TAAF : LC Réunion : NA
					II V		Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, arts. 3, 4	Mondiale : LC Europe : LC
		art. 1			V		Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, arts. 3, 4	Mondiale : LC TAAF : LC

IDENTITÉ						ASPECT JURIDIQUE -				
Règne				Famille	Espèce	CITES	Convention Berne	Convention OSPAR	Protocole SPAW	Convention Bonn
Animal	*Mammalia*	Pinnipèdes	/	Phocidés	Phoque crabier (*Lobodon carcinophaga*)				II	
Animal	*Mammalia*	Pinnipèdes	/	Phocidés	Éléphant de mer austral (*Mirounga leonina*)	III			II	
Animal	*Mammalia*	Pinnipèdes	/	Phocidés	Phoque moine (*Monachus monachus*). Menacée d'extinction (Arr. 9 juil. 1999)	I	II		II	I II
Animal	*Mammalia*	Pinnipèdes	/	Phocidés	Phoque de Ross (*Ommatophoca rossii*)				II	
Animal	*Mammalia*	Pinnipèdes	/	Phocidés	Phoque du Groenland (*Pagophilus groenlandicus*)		III		II	
Animal	*Mammalia*	Pinnipèdes	/	Phocidés	Phoque veau-marin (*Phoca vitulina*) Menacée d'extinction (Arr. 9 juil. 1999)		III		II	II
Animal	*Mammalia*	Pinnipèdes	/	Phocidés	Phoque annelé (*Pusa hispida*) (= *Phoca hispida*)		II III		II	
Animal	*Mammalia*	Pinnipèdes	/	Phocidés	Phoque à capuchon (*Cystophora cristata*)		III		II	
Animal	*Mammalia*	Pinnipèdes	/	Phocidés	Léopard de mer (*Hydrurga leptonyx*)				II	
Animal	*Mammalia*	Pinnipèdes	/	Phocidés	Phoque barbu (*Erignathus barbatus*)		III		II	
Animal	*Mammalia*	Pinnipèdes	/	Odobénidés	Morse (*Odobenus rosmarus*)	III	II			
Animal	Reptiles (*Reptilia*)		Testudines	Dermochelyidae	Tortue luth (*Dermochelys coriacea*)	I	II	V		I II
Animal	Reptiles (*Reptilia*)		Testudines	Cheloniidae	Tortue caouanne (*Caretta caretta*)	I	II	V		I II
Animal	Reptiles (*Reptilia*)		Testudines	Cheloniidae	Tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*)	I	III			I II
Animal	Reptiles (*Reptilia*)		Testudines	Cheloniidae	Tortue de Kemp (*Lepidochelys kempii*)	I	II			I II

** Les références mentionnées dans le tableau correspondent aux annexes des conventions, directives ou règlements dans lesquels figurent chaque espèce.*

NIVEAU INTERNATIONAL*					ASPECT JURIDIQUE NIVEAU UE*		ASPECT JURIDIQUE - NIVEAU FRANÇAIS*		STATUT LISTE ROUGE
Protocole Barcelone	Convention Nairobi	Convention protection phoques Antarctique	Protocole Madrid	ACAP (http://www.taaf.fr/Liste-des-especes-protegees)	Directive Habitats	Règlement CITES (338/97/CEE)	Statut de protection française (Nationale, régionale)	Textes	RE : Disparue au niv. régional CR : En danger critique EN : En danger VU : Vulnérable NT : Quasi menacée LC : Préoccupation mineure DD : Données insuffisantes NA : Non applicable NE : Non évaluée
		art. 1			V		Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, arts. 3, 4	Mondiale : LC
		art. 1			V	B	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, arts. 3, 4	Mondiale : LC TAAF : LC
					II IV	A	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, arts. 3, 4	Mondiale : EN Europe : CR Métropole : RE
		art. 1	II appendice A		V		Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, arts. 3, 4	Mondiale : LC TAAF : LC
					V		Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, arts. 3, 4	Mondiale : LC
					II V		Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, arts. 3, 4	Mondiale : LC Europe : LC Métropole : NT
					II IV		Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, arts. 3, 4	Mondiale : LC Europe : LC
					V		Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, arts. 3, 4	Mondiale : VU
		art. 1			V		Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, arts. 3, 4	Mondiale : LC
					V		Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, arts. 3, 4	Mondiale : LC
						B	Nationale	Arrêté du 1 juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, arts. 3, 4	Mondiale : VU
II	II IV (protocole 1)				IV	A	Nationale	Arrêté du 14 octobre 2005 fixant la liste des tortues marines protégées sur le territoire national et les modalités de leur protection (art. 2 et 3)	Mondiale : VU Guyane : VU
II	II IV (protocole 1)				II IV	A	Nationale	Arrêté du 14 octobre 2005 fixant la liste des tortues marines protégées sur le territoire national et les modalités de leur protection (art. 2 et 3)	Mondiale : VU
	II IV (protocole 1)					A	Nationale	Arrêté du 14 octobre 2005 fixant la liste des tortues marines protégées sur le territoire national et les modalités de leur protection (art. 2 et 3)	Mondiale : VU Guyane : NT
II					IV	A	Nationale	Arrêté du 14 octobre 2005 fixant la liste des tortues marines protégées sur le territoire national et les modalités de leur protection (art. 2 et 3)	Mondiale : CR

IDENTITÉ						ASPECT JURIDIQUE -				
Règne				Famille	Espèce	CITES	Convention Berne	Convention OSPAR	Protocole SPAW	Convention Bonn
Animal	Reptiles (*Reptilia*)		Testudines	Cheloniidae	Tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*)		II			
Animal	Reptiles (*Reptilia*)		Testudines	Cheloniidae	Tortue verte (*Chelonia mydas*)		II			I II
Animal	Mollusques (*Mollusca*)	Gastéropodes (*Gastropoda*)	Patellogastro-podes (*Patello-gastropoda*)	Patellidés (Patellidae)	Patelle géante (*Patella ferruginea*)		II (Méd.)			
Animal	Mollusques (*Mollusca*)	Bivalves (*Bivalvia*)	Ptérioes (*Pterioida*)	Pinnidés (Pinnidae)	Grande nacre/jambonneau hérissé (*Pinna nobilis*)					
Animal	Mollusques (*Mollusca*)	Bivalves (*Bivalvia*)	Ptérioes (*Pterioida*)	Pinnidés (Pinnidae)	Jambonneau rude (*Pinna pernula*)		II (Méd.)			
Animal	Mollusques (*Mollusca*)	Bivalves (*Bivalvia*)	Mytilida (*Mytilida*)	Mytilidés (Mytilidae)	Datte de mer (*Lithophaga lithophaga*)	II	II (Méd.)			
Animal	Arthropodes (*Arthropoda*) Crustacés	Malacostracés (*Malacostraca*)	Décapodes (*Decapoda*)	Scyllaridés (Scyllaridae)	Grande cigale de mer (*Scyllarides latus*)		III (Méd.)			
Animal	Échinodermes (*Echinodermata*)	Échinides (*Echinoidea*)	Diadématoïdes (*Diadematoida*)	Diadematidés (Dia-dematidae)	Oursin diadème/oursin à longs piquants (*Centrostephanus longispinus*)		II (Méd.)			
Animal	Chordés (*Chordata*) - « poissons »	Céphalaspido-morphes (*Cepha-laspidomorphi)*	Petromyzonti-formes (*Petro-myzontiformes*)	Petromyzontidés (Petromyzontidae)	Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)		III	V		
Animal	Chordés (*Chordata*) - « poissons »	Céphalaspido-morphes (*Cepha-laspidomorphi*)	Petromyzonti-formes (*Petro-myzontiformes*)	Petromyzontidés (Petromyzontidae)	Lamproie fluviatile (*Lampetra fluviatilis*)		III			
Animal	Chordés (*Chordata*) - « poissons »	Actinoptérygiens (*Actinopterygii*)	Salmoniformes (Salmoniformes)	Salmonidés (Salmonidae)	Saumon atlantique (*Salmo salar*)		(III en eau douce)	V		
Animal	Chordés (*Chordata*) - « poissons »	Actinoptérygiens (*Actinopterygii*)	Salmoniformes (Salmoniformes)	Salmonidés (Salmonidae)	Truite de mer (*Salmo trutta trutta*)					
Animal	Chordés (*Chordata*) - « poissons »	Actinoptérygiens (*Actinopterygii*)	Clupéiformes (Clupeiformes)	Clupéidés (Clupeidae)	Grande alose (*Alosa alosa*)		III	V		
Animal	Chordés (*Chordata*) - « poissons »	Actinoptérygiens (*Actinopterygii*)	Clupéiformes (Clupeiformes)	Clupéidés (Clupeidae)	Alose feinte (*Alosa fallax*)		III			

** Les références mentionnées dans le tableau correspondent aux annexes des conventions, directives ou règlements dans lesquels figurent chaque espèce.*

NIVEAU INTERNATIONAL*					ASPECT JURIDIQUE NIVEAU UE*		ASPECT JURIDIQUE - NIVEAU FRANÇAIS*		STATUT LISTE ROUGE
Protocole Barcelone	Convention Nairobi	Convention protection phoques Antarctique	Protocole Madrid	ACAP (http://www.taaf.fr/Liste-des-especes-protegees)	Directive Habitats	Règlement CITES (338/97/CEE)	Statut de protection française (Nationale, régionale)	Textes	RE : Disparue au niv. régional CR : En danger critique EN : En danger VU : Vulnérable NT : Quasi menacée LC : Préoccupation mineure DD : Données insuffisantes NA : Non applicable NE : Non évaluée
II	III IV (protocole 1)				IV	A	Nationale	Arrêté du 14 octobre 2005 fixant la liste des tortues marines protégées sur le territoire national et les modalités de leur protection (art. 2 et 3)	Mondiale : CR Réunion : CR TAAF : CR
II	III IV (protocole 1)				II IV	A	Nationale	Arrêté du 14 octobre 2005 fixant la liste des tortues marines protégées sur le territoire national et les modalités de leur protection (art. 2 et 3)	Mondiale : EN Réunion : EN TAAF : EN Guyane : VU
II					IV		Nationale	Arrêté du 20 décembre 2004 fixant la liste des animaux de la faune marine protégés sur l'ensemble du territoire	Mondiale : NE
II					IV		Nationale	Arrêté du 20 décembre 2004 fixant la liste des animaux de la faune marine protégés sur l'ensemble du territoire	Mondiale : CR
II							Nationale	Arrêté du 20 décembre 2004 fixant la liste des animaux de la faune marine protégés sur l'ensemble du territoire	Mondiale : NE
II					IV	B	Nationale	Arrêté du 20 décembre 2004 fixant la liste des animaux de la faune marine protégés sur l'ensemble du territoire	Mondiale : NE
III					V		Nationale	Arrêté du 20 décembre 2004 fixant la liste des animaux de la faune marine protégés sur l'ensemble du territoire	Mondiale : DD
II					IV		Nationale	Arrêté du 20 décembre 2004 fixant la liste des animaux de la faune marine protégés sur l'ensemble du territoire	Mondiale : NE
III					II		Nationale	Arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national	Mondiale : LC Métropole : NT
III					II V		Nationale	Arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national	Mondiale : LC Métropole : VU
					(II et V eau douce)		Nationale	Arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national	Europe : VU Métropole : VU
							Nationale	Arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national	Mondiale : LC Métropole : LC
III					II V		Nationale	Arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national	Mondiale : LC Métropole : VU
III					II V		Nationale	Arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national	Mondiale : LC Métropole : VU

IDENTITÉ						ASPECT JURIDIQUE -				
Règne				Famille	Espèce	CITES	Convention Berne	Convention OSPAR	Protocole SPAW	Convention Bonn
Animal	Chordés (*Chordata*) - « poissons »	Actinoptérygiens (*Actinopterygii*)	Acipensériformes (Acipenseriformes)	Acipenseridés (Acipenseridés)	Esturgeon européen (*Acipenser sturio*). Menacée d'extinction (Arr. 9 juil. 1999)	I	II	V		I II
Animal	Cnidaires (*Cnidaria*)	Anthozoaires (*Anthozoa*)	Scléractiniaires (*Scleractinia*)	Acroporidés	Corne de cerf (*Acropora cervicornis*)	II			II III	
Animal	Cnidaires (*Cnidaria*)	Anthozoaires (*Anthozoa*)	Scléractiniaires (*Scleractinia*)	Acroporidés	Corne d'élan (*Acropora palmata*)	II			II III	
Animal	Cnidaires (*Cnidaria*)	Anthozoaires (*Anthozoa*)	Scléractiniaires (*Scleractinia*)	Acroporidés	Corne de cerf diffuse (*Acropora prolifera*)	II			III	
Animal	Cnidaires (*Cnidaria*)	Anthozoaires (*Anthozoa*)	Scléractiniaires (*Scleractinia*)	Merulinidés (Merulinidae)	Corail étoile massif (*Orbicella annularis*)	II			II III	
Animal	Cnidaires (*Cnidaria*)	Anthozoaires (*Anthozoa*)	Scléractiniaires (*Scleractinia*)	Merulinidés (Merulinidae)	Corail étoile massif (*Orbicella faveolata*)	II			II III	
Animal	Cnidaires (*Cnidaria*)	Anthozoaires (*Anthozoa*)	Scléractiniaires (*Scleractinia*)	Merulinidés (Merulinidae)	Corail étoile en bloc (*Orbicella franksi*)	II			III	
Animal	Cnidaires (*Cnidaria*)	Anthozoaires (*Anthozoa*)	Scléractiniaires (*Scleractinia*)	Agariciidés	Agarice de Graham (*Agaricia grahamae*)	II			III	
Animal	Cnidaires (*Cnidaria*)	Anthozoaires (*Anthozoa*)	Scléractiniaires (*Scleractinia*)	Agariciidés	Agarice de Lamarck (*Agaricia lamarcki*)	II			III	
Animal	Cnidaires (*Cnidaria*)	Anthozoaires (*Anthozoa*)	Scléractiniaires (*Scleractinia*)	Agariciidés	Agarice à Spires (*Agaricia undata*)	II			III	
Animal	Cnidaires (*Cnidaria*)	Anthozoaires (*Anthozoa*)	Scléractiniaires (*Scleractinia*)	Incertae cedis	Corail arbuscule (*Cladocora arbuscula*)	II			III	
Animal	Cnidaires (*Cnidaria*)	Anthozoaires (*Anthozoa*)	Scléractiniaires (*Scleractinia*)	Meandrinidés (Meandrinidae)	Corail cierge (*Dendrogyra cylindrus* ou *cylindricus*)	II			III	
Animal	Cnidaires (*Cnidaria*)	Anthozoaires (*Anthozoa*)	Scléractiniaires (*Scleractinia*)	Mussidés (Merulinidae)	Corail cactus rugueux (*Mycetophyllia aliciae*)	II			III	
Animal	Cnidaires (*Cnidaria*)	Anthozoaires (*Anthozoa*)	Scléractiniaires (*Scleractinia*)	Mussidés (Merulinidae)	Corail cactus à crêtes basses (*Mycetophyllia danaana*)	II			III	
Animal	Cnidaires (*Cnidaria*)	Anthozoaires (*Anthozoa*)	Scléractiniaires (*Scleractinia*)	Mussidés (Merulinidae)	Corail cactus rugueux (*Mycetophyllia ferox*)	II			III	

** Les références mentionnées dans le tableau correspondent aux annexes des conventions, directives ou règlements dans lesquels figurent chaque espèce.*

NIVEAU INTERNATIONAL*					ASPECT JURIDIQUE NIVEAU UE*		ASPECT JURIDIQUE - NIVEAU FRANÇAIS*		STATUT LISTE ROUGE
Protocole Barcelone	Convention Nairobi	Convention protection phoques Antarctique	Protocole Madrid	ACAP (http://www.taaf.fr/Liste-des-especes-protegees)	Directive Habitats	Règlement CITES (338/97/CEE)	Statut de protection française (Nationale, régionale)	Textes	RE : Disparue au niv. régional CR : En danger critique EN : En danger VU : Vulnérable NT : Quasi menacée LC : Préoccupation mineure DD : Données insuffisantes NA : Non applicable NE : Non évaluée
II					II IV	A	Nationale	Arrêté du 20 décembre 2004 relatif à la protection de l'espèce Acipenser sturio (esturgeon). Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département	Mondiale : CR Métropole : CR
						B	Régionale	Arrêté du 25 avril 2017 fixant la liste des coraux protégés en Guadeloupe, en Martinique et à Saint-Martin et les modalités de leur protection	Mondiale : CR
						B	Régionale	Arrêté du 25 avril 2017 fixant la liste des coraux protégés en Guadeloupe, en Martinique et à Saint-Martin et les modalités de leur protection	Mondiale : CR
						B	Régionale	Arrêté du 25 avril 2017 fixant la liste des coraux protégés en Guadeloupe, en Martinique et à Saint-Martin et les modalités de leur protection	Mondiale : NE
						B	Régionale	Arrêté du 25 avril 2017 fixant la liste des coraux protégés en Guadeloupe, en Martinique et à Saint-Martin et les modalités de leur protection	Mondiale : EN
						B	Régionale	Arrêté du 25 avril 2017 fixant la liste des coraux protégés en Guadeloupe, en Martinique et à Saint-Martin et les modalités de leur protection	Mondiale : NE
						B	Régionale	Arrêté du 25 avril 2017 fixant la liste des coraux protégés en Guadeloupe, en Martinique et à Saint-Martin et les modalités de leur protection	Mondiale : VU
						B	Régionale	Arrêté du 25 avril 2017 fixant la liste des coraux protégés en Guadeloupe, en Martinique et à Saint-Martin et les modalités de leur protection	Mondiale : LC
						B	Régionale	Arrêté du 25 avril 2017 fixant la liste des coraux protégés en Guadeloupe, en Martinique et à Saint-Martin et les modalités de leur protection	Mondiale : VU
						B	Régionale	Arrêté du 25 avril 2017 fixant la liste des coraux protégés en Guadeloupe, en Martinique et à Saint-Martin et les modalités de leur protection	Mondiale : DD
						B	Régionale	Arrêté du 25 avril 2017 fixant la liste des coraux protégés en Guadeloupe, en Martinique et à Saint-Martin et les modalités de leur protection	Mondiale : LC
						B	Régionale	Arrêté du 25 avril 2017 fixant la liste des coraux protégés en Guadeloupe, en Martinique et à Saint-Martin et les modalités de leur protection	Mondiale : VU
						B	Régionale	Arrêté du 25 avril 2017 fixant la liste des coraux protégés en Guadeloupe, en Martinique et à Saint-Martin et les modalités de leur protection	Mondiale : LC
						B	Régionale	Arrêté du 25 avril 2017 fixant la liste des coraux protégés en Guadeloupe, en Martinique et à Saint-Martin et les modalités de leur protection	Mondiale : LC
						B	Régionale	Arrêté du 25 avril 2017 fixant la liste des coraux protégés en Guadeloupe, en Martinique et à Saint-Martin et les modalités de leur protection	Mondiale : VU

IDENTITÉ						ASPECT JURIDIQUE -				
Règne				Famille	Espèce	CITES	Convention Berne	Convention OSPAR	Protocole SPAW	Convention Bonn
Animal	Cnidaires (*Cnidaria*)	Anthozoaires (*Anthozoa*)	Scléractiniaires (*Scleractinia*)	Mussidés (Merulinidae)	Corail cactus ride (*Mycetophyllia lamarckiana*)	II			III	
Animal	Cnidaires (*Cnidaria*)	Anthozoaires (*Anthozoa*)	Scléractiniaires (*Scleractinia*)	Oculinidés (Oculinidea)	Oculine diffuse (*Oculina diffusa* ou *Madrepora virfinea*)	II			III	
Animal	Oiseau			Laridés	Goéland brun (*Larus fuscus*)			V		AEWA
Animal	Oiseau			Procellaridés (Diomédéidés)	Puffin de Macaronésie /Puffin semblable/Petit Puffin (*Puffinus assimilis/Puffinus baroli*)		II	V		
Animal	Oiseau			Laridés	Sterne de Dougall (*Sterna dougallii*) Menacée d'extinction (Arr. 9 juil. 1999)		II	V	II	II AEWA
Animal	Oiseau			Alcidés	Guillemot de Troïl (*Uria aalge*) Menacée d'extinction (Arr. 9 juil. 1999)		III	V		
Animal	Oiseau			Procellariidés	Puffin cendré (*Calonectris diomedea*)		II			
Animal	Oiseau			Procellariidés	Puffin yelkouan (*Puffinus yelkouan*)		II			
Animal	Oiseau			Procellariidés (Hydrobatidés)	Océanite tempête/Pétrel tempête (*Hydrobates pelagicus*)		II		II	
Animal	Oiseau			Phalacrocoracidés	Cormoran huppé (*Phalacrocorax aristotelis*)		II			

** Les références mentionnées dans le tableau correspondent aux annexes des conventions, directives ou règlements dans lesquels figurent chaque espèce.*

NIVEAU INTERNATIONAL*					ASPECT JURIDIQUE NIVEAU UE*			ASPECT JURIDIQUE - NIVEAU FRANÇAIS*		STATUT LISTE ROUGE
Protocole Barcelone	Convention Nairobi	Convention protection phoques Antarctique	Protocole Madrid	ACAP (http://www.taaf.fr/Liste-des-especes-protegees)	Directive Habitats	Directive Oiseaux	Règlement CITES (338/97/CEE)	Statut de protection française (Nationale, régionale)	Textes	RE : Disparue au niv. régional CR : En danger critique EN : En danger VU : Vulnérable NT : Quasi menacée LC : Préoccupation mineure DD : Données insuffisantes NA : Non applicable NE : Non évaluée
							B	Régionale	Arrêté du 25 avril 2017 fixant la liste des coraux protégés en Guadeloupe, en Martinique et à Saint-Martin et les modalités de leur protection	Mondiale : LC
							B	Régionale	Arrêté du 25 avril 2017 fixant la liste des coraux protégés en Guadeloupe, en Martinique et à Saint-Martin et les modalités de leur protection	Mondiale : LC
						II/2		Nationale Régionale (Guyane)	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.3) Arrêté du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection (art. 3) (Convention OSPAR du 22 septembre 1992)	Mondiale : LC Métropole : LC
						I		Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4)	Mondiale : LC TAAF Terres australes : EN
						I		Nationale Régionale (Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte)	Arrêté du 17 février 1989 fixant des mesures de protection des oiseaux représentés dans le département de la Guadeloupe (art. 1) (Convention OSPAR du 22 septembre 1993) Arrêté du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection (art. 3) Arrêté préfectoral du 7 août 2000 fixant la liste des espèces animales terrestres (et tortues marines) protégées et les mesures de protection de ces espèces animales représentées dans la collectivité territoriale de Mayotte complétant les listes nationales (art. 5)	Mondiale : LC Métropole : CR Guadeloupe : CR
						I		Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.3)Convention OSPAR du 22 septembre 1993	Mondiale : LC Métropole : EN
II						I		Nationale Régionale (Guyane)	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.3) Arrêté du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection (art. 3) (Convention Barcelone du 12 février 1976)	Mondiale : LC Métropole : VU
II						I		Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.3)Convention Barcelone du 12 février 1977	Mondiale : VU Métropole : EN
II						I		Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.3)Convention Barcelone du 12 février 1978	Mondiale : LC Métropole : CR ou VU
II						I		Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.3)Convention Barcelone du 12 février 1979	Mondiale : LC Métropole : LC

IDENTITÉ						ASPECT JURIDIQUE -				
Règne				Famille	Espèce	CITES	Convention Berne	Convention OSPAR	Protocole SPAW	Convention Bonn
Animal	Oiseau			Laridés	Goéland d'Audouin (*Larus audouinii*) Menacée d'extinction (Arr. 9 juil. 1999)		II			I II AEWA
Animal	Oiseau			Laridés	Sterne caugek (*Sterna sandvicensis*)		II			II AEWA
Animal	Oiseau			Laridés	Sterne naine (*Sterna albifrons/ Sternula albifrons*)		II			II AEWA
Animal	Oiseau			Laridés	Sterne voyageuse (*Sterna bengalensis*)		III			II AEWA
Animal	Oiseau			Phalacrocoracidés	Cormoran pygmée (*Phalacrocorax pygmaeus*)		II			II AEWA
Animal	Oiseau			Pélécanidés	Pélican blanc (*Pelecanus onocrotalus*)		II			I II AEWA
Animal	Oiseau			Sulidés	Fou de bassan (*Morus bassanus/Sula bassana*)		II			
Animal	Oiseau			Laridés	Goéland leucophée (*Larus cachinnans michahellis/Larus michahellis*)		III			AEWA
Animal	Oiseau			Laridés	Goéland railleur (*Larus genei*)		II			II AEWA
Animal	Oiseau			Laridés	Guifette moustac (*Chlidonias hybrida*)		II			AEWA
Animal	Oiseau			Laridés	Guifette noire (*Chlidonias niger*)		II			II AEWA

** Les références mentionnées dans le tableau correspondent aux annexes des conventions, directives ou règlements dans lesquels figurent chaque espèce.*

NIVEAU INTERNATIONAL*					ASPECT JURIDIQUE NIVEAU UE*			ASPECT JURIDIQUE - NIVEAU FRANÇAIS*		STATUT LISTE ROUGE
Protocole Barcelone	Convention Nairobi	Convention protection phoques Antarctique	Protocole Madrid	ACAP (http://www.taaf.fr/Liste-des-especes-protegees)	Directive Habitats	Directive Oiseaux	Règlement CITES (338/97/CEE)	Statut de protection française (Nationale, régionale)	Textes	RE : Disparue au niv. régional CR : En danger critique EN : En danger VU : Vulnérable NT : Quasi menacée LC : Préoccupation mineure DD : Données insuffisantes NA : Non applicable NE : Non évaluée
II						I		Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.3)Convention Barcelone du 12 février 1980	Mondiale : LC
II						I		Nationale Régionale (Guyane)	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.3) Arrêté du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection (art. 2) (Convention Barcelone du 12 février 1981)	Mondiale : LC
II						I		Nationale Régionale (Guadeloupe)	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.3) Arrêté du 17 février 1989 fixant des mesures de protection des oiseaux représentés dans le département de la Guadeloupe (art. 1) (Convention Barcelone du 12 février 1977)	Mondiale : LC Métropole : LC
II								Nationale Régionale (Mayotte)	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4) Arrêté préfectoral du 7 août 2000 fixant la liste des espèces animales terrestres (et tortues marines) protégées et les mesures de protection de ces espèces animales représentées dans la collectivité territoriale de Mayotte complétant les listes nationales (art. 5) Convention Barcelone du 12 février 1980	Mondiale : LC Métropole : NA Mayotte : NT
II						I		Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4) Convention Barcelone du 12 février 1981	Métropole : NA
II						I		Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4) Convention Barcelone du 12 février 1982	Mondiale : LC Métropole : NA
								Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.3)	Mondiale : LC Métropole : NT
						I II		Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.3)	Mondiale : LC Métropole : LC
						I		Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.3)	Mondiale : LC Métropole : VU
						I		Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.3)	Mondiale : LC Métropole : VU
						I		Nationale Régionale (Guyane)	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.3) Arrêté du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection (art. 3)	Mondiale : LC Métropole : EN Guyane :NT

IDENTITÉ						ASPECT JURIDIQUE -				
Règne				Famille	Espèce	CITES	Convention Berne	Convention OSPAR	Protocole SPAW	Convention Bonn
Animal	Oiseau			Laridés	Mouette rieuse (*Larus ridibundus*)		III			AEWA
Animal	Oiseau			Laridés	Mouette mélanocéphale (*Larus melanocephalus*)		II			II AEWA
Animal	Oiseau			Laridés	Sterne caspienne (*Sterna caspia/Hydroprogne caspia*)		II			II AEWA
Animal	Oiseau			Laridés	Sterne hansel (*Sterna nilotica/Gelochelidon nilotica*)		II			II AEWA
Animal	Oiseau			Laridés	Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*)		II			II AEWA
Animal	Oiseau			Procellariidés	Puffin de l'Herminier/Petit puffin de Baillon (*Puffinus lherminieri*)		III		II	
Animal	Oiseau			Procellaridés (Diomédéidés)	Puffin majeur (*Puffinus gravis*)		III			
Animal	Oiseau			Phaétontidés	Phaéton à bec rouge (*Phaeton aethereus*)					

** Les références mentionnées dans le tableau correspondent aux annexes des conventions, directives ou règlements dans lesquels figurent chaque espèce.*

NIVEAU INTERNATIONAL*					ASPECT JURIDIQUE NIVEAU UE*			ASPECT JURIDIQUE - NIVEAU FRANÇAIS*		STATUT LISTE ROUGE
Protocole Barcelone	Convention Nairobi	Convention protection phoques Antarctique	Protocole Madrid	ACAP (http://www.taaf.fr/Liste-des-especes-protegees)	Directive Habitats	Directive Oiseaux	Règlement CITES (338/97/CEE)	Statut de protection française (Nationale, régionale)	Textes	RE : Disparue au niv. régional CR : En danger critique EN : En danger VU : Vulnérable NT : Quasi menacée LC : Préoccupation mineure DD : Données insuffisantes NA : Non applicable NE : Non évaluée
						II/2		Nationale Régionale (Guyane)	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.3) Arrêté du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection (art. 3)	Mondiale : LC Métropole : NT
						I		Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.3)	Mondiale : LC Métropole : LC
						I		Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.3)	Mondiale : LC Métropole : NT TAAF îles éparses : EN
						I		Nationale Régionale (Guyane)	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.3) Arrêté du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection (art. 3)	Mondiale : LC Métropole : VU
						I		Nationale Régionale (Guadeloupe, Guyane, Mayotte)	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.3) Arrêté du 17 février 1989 fixant des mesures de protection des oiseaux représentés dans le département de la Guadeloupe (art. 1) Arrêté du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection (art. 3) Arrêté préfectoral du 7 août 2000 fixant la liste des espèces animales terrestres (et tortues marines) protégées et les mesures de protection de ces espèces animales représentées dans la collectivité territoriale de Mayotte complétant les listes nationales (art. 5)	Mondiale : LC Métropole : LC Guadeloupe : CR
								Régionale (Guadeloupe, Réunion)	Arrêté du 17 février 1989 fixant des mesures de protection des oiseaux représentés dans le département de la Guadeloupe Arrêté du 17 février 1989 fixant des mesures de protection des espèces animales représentées dans le département de la Réunion (art. 3)	Mondiale : LC Métropole : NA Europe : NT
								Nationale Régionale (Guadeloupe, Guyane)	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4) Arrêté du 17 février 1989 fixant des mesures de protection des oiseaux représentés dans le département de la Guadeloupe Arrêté du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection (art. 3)	Mondiale : LC Métropole : NA
								Régionale (Guadeloupe, Guyane)	Arrêté du 17 février 1989 fixant des mesures de protection des oiseaux représentés dans le département de la Guadeloupe (art. 1) Arrêté du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection (art. 3)	Mondiale : LC Guadeloupe : EN Guyane : RE

IDENTITÉ						ASPECT JURIDIQUE -				
Règne				Famille	Espèce	CITES	Convention Berne	Convention OSPAR	Protocole SPAW	Convention Bonn
Animal	Oiseau			Phaétontidés	Phaéton à bec jaune (*Phaeton lepturus*)					
Animal	Oiseau			Pélicanidés	Pélican brun (*Pelecanus occidentalis*)		II		II	
Animal	Oiseau			Sulidés	Fou brun (*Sula leucogaster*)					
Animal	Oiseau			Sulidés	Fou masqué (*Sula dactylatra*)					
Animal	Oiseau			Pélicanidés	Fou à pieds rouges (*Sula sula*)					
Animal	Oiseau			Phalacrocoracidés	Cormoran à aigrettes/Cormoran à double crête (*Phalacrocorax auritus*)		III			
Animal	Oiseau			Frégatidés	Frégate superbe (*Fregata magnifiscens*)		III			
Animal	Oiseau			Procellariidés	Fulmar boréal/Pétrel fulmar /Fulmar glacial (*Fulmarus glacialis*)		III			

** Les références mentionnées dans le tableau correspondent aux annexes des conventions, directives ou règlements dans lesquels figurent chaque espèce.*

NIVEAU INTERNATIONAL*					ASPECT JURIDIQUE NIVEAU UE*			ASPECT JURIDIQUE - NIVEAU FRANÇAIS*		STATUT LISTE ROUGE
Protocole Barcelone	Convention Nairobi	Convention protection phoques Antarctique	Protocole Madrid	ACAP (http://www.taaf.fr/Liste-des-especes-protegees)	Directive Habitats	Directive Oiseaux	Règlement CITES (338/97/CEE)	Statut de protection française (Nationale, régionale)	Textes	RE : Disparue au niv. régional CR : En danger critique EN : En danger VU : Vulnérable NT : Quasi menacée LC : Préoccupation mineure DD : Données insuffisantes NA : Non applicable NE : Non évaluée
								Régionale (Guadeloupe)	Arrêté du 17 février 1989 fixant des mesures de protection des oiseaux représentés dans le département de la Guadeloupe (art. 1)	Mondiale : LC Mayotte, Guadeloupe : VU AAF îles éparses : EN
								Régionale (Guadeloupe, Guyane)	Arrêté du 17 février 1989 fixant des mesures de protection des oiseaux représentés dans le département de la Guadeloupe (art. 1) Arrêté du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection (art. 3)	Mondiale : LC Guadeloupe(nicheurs) : VU
								Nationale Régionale (Guadeloupe, Guyane)	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4) Arrêté du 17 février 1989 fixant des mesures de protection des oiseaux représentés dans le département de la Guadeloupe Arrêté du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection (art. 3)	Mondiale : LC Guadeloupe : LC Guyane, TAAF îles éparses : RE
								Nationale Régionale (Guadeloupe, Guyane)	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4) Arrêté du 17 février 1989 fixant des mesures de protection des oiseaux représentés dans le département de la Guadeloupe Arrêté du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection (art. 3)	Mondiale : LC TAAF îles éparses : LC
								Régionale (Guadeloupe, Guyane)	Arrêté du 17 février 1989 fixant des mesures de protection des oiseaux représentés dans le département de la Guadeloupe (art. 1) Arrêté du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection (art. 3)	Mondiale : LC Guadeloupe : VU
								Nationale Régionale (Guadeloupe)	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4) Arrêté du 17 février 1989 fixant des mesures de protection des oiseaux représentés dans le département de la Guadeloupe	Mondiale : LC Métropole : NA
								Nationale Régionale (Guadeloupe) Régionale (Guyane)	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4) Arrêté du 17 février 1989 fixant des mesures de protection des oiseaux représentés dans le département de la Guadeloupe (art. 1) Arrêté du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection (art. 2)	Mondiale : LC Guyane : EN
								Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.3)	Mondiale : LC Métropole : NT

IDENTITÉ						ASPECT JURIDIQUE -				
Règne				Famille	Espèce	CITES	Convention Berne	Convention OSPAR	Protocole SPAW	Convention Bonn
Animal	Oiseau			Procellariidés	Puffin des Anglais (*Puffinus puffinus*)		II			
Animal	Oiseau			Procellariidés	Puffin des Baléares (*Puffinus mauretanicus*)		III	V		I
Animal	Oiseau			Procellariidés (Hydrobatidés)	Océanite culblanc/Pétrel culblanc (*Oceanodroma leucorhoa*)		II III			
Animal	Oiseau			Phalacrocoracidés	Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo*)		III			AEWA
Animal	Oiseau			Phalacrocoracidés	Cormoran vigua (*Phalacrocorax brasilianus*)					
Animal	Oiseau			Phalacrocoracidés	Cormoran africain (*Phalacrocorax africanus*)					
Animal	Oiseau			Laridés	Goéland cendré (*Larus canus*)		III			AEWA
Animal	Oiseau			Laridés	Goéland marin (*Larus marinus*)					AEWA
Animal	Oiseau			Laridés	Goéland argenté (*Larus argentatus*)					AEWA
Animal	Oiseau			Laridés	Mouette pygmée (*Larus minutus*)		II			AEWA
Animal	Oiseau			Laridés	Mouette tridactyle (*Rissa tridactyla*)		III	V		

** Les références mentionnées dans le tableau correspondent aux annexes des conventions, directives ou règlements dans lesquels figurent chaque espèce.*

NIVEAU INTERNATIONAL*					ASPECT JURIDIQUE NIVEAU UE*			ASPECT JURIDIQUE - NIVEAU FRANÇAIS*		STATUT LISTE ROUGE
Protocole Barcelone	Convention Nairobi	Convention protection phoques Antarctique	Protocole Madrid	ACAP (http://www.taaf.fr/Liste-des-especes-protegees)	Directive Habitats	Directive Oiseaux	Règlement CITES (338/97/CEE)	Statut de protection française (Nationale, régionale)	Textes	RE : Disparue au niv. régional CR : En danger critique EN : En danger VU : Vulnérable NT : Quasi menacée LC : Préoccupation mineure DD : Données insuffisantes NA : Non applicable NE : Non évaluée
						I		Nationale Régionale (Guyane)	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.3) Arrêté du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection (art. 3)	Mondiale : LC Métropole : EN
						I		Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.3)	Mondiale : CR Métropole : VU
						I		Nationale Régionale (Guyane)	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.3) Arrêté du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection (art. 3)	Mondiale : VU Guyane, Guadeloupe : LC
						I		Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.3)	Mondiale : LC Métropole : LC
								Régionale (Guyane)	Arrêté du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection (art. 3)	Mondiale : LC Guyane : VU
								Régionale (Mayotte)	Arrêté préfectoral du 7 août 2000 fixant la liste des espèces animales terrestres (et tortues marines) protégées et les mesures de protection de ces espèces animales représentées dans la collectivité territoriale de Mayotte complétant les listes nationales (art. 5)	Réunion : RE
						II/2		Nationale Régionale (Guyane)	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.3) Arrêté du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection (art. 3)	Mondiale : LC Métropole : EN
						II/2		Nationale Régionale (Guyane)	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.3) Arrêté du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection (art. 3)	Mondiale : LC Métropole : LC
						II/2		Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.3)	Mondiale : LC Métropole : NT
						I		Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.3)	Mondiale : LC Métropole : LC & NA
								Nationale Régionale (Guyane)	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.3) Arrêté du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection (art. 3)	Mondiale : LC Métropole : VU

IDENTITÉ						ASPECT JURIDIQUE -				
Règne				Famille	Espèce	CITES	Convention Berne	Convention OSPAR	Protocole SPAW	Convention Bonn
Animal	Oiseau			Laridés	Sterne arctique (*Sterna paradisaea*)		II			II AEWA
Animal	Oiseau			Alcidés	Pingouin torda/Petit pingouin (*Alca torda*)		III			
Animal	Oiseau			Alcidés	Macareux moine (*Fratercula arctica*) Menacée d'extinction (Arr. 9 juil. 1999)		III			
Animal	Oiseau			Gaviidés	Plongeon catmarin (*Gavia stellata*)		II			II AEWA
Animal	Oiseau			Gaviidés	Plongeon arctique (*Gavia arctica*)		II			II AEWA
Animal	Oiseau			Gaviidés	Plongeon imbrin (*Gavia immer*)		II			II AEWA
Animal	Oiseau			Gaviidés	Plongeon à bec blanc (*Gavia adamsii*)		II			II AEWA
Animal	Oiseau			Diomédéidés	Albatros hurleur (*Diomedea exulans*)		III			II
Animal	Oiseau			Diomédéidés	Albatros à bec jaune (*Thalassarche chlororhynchos/Diomedea chlororhynchos*)					II
Animal	Oiseau			Diomédéidés	Albatros à sourcils noirs (*Thalassarche melanophrys /Diomedea melanophrys*)					
Animal	Oiseau			Diomédéidés	Albatros à cape blanche (*Thalassarche cauta/Diomedea cauta*)					II
Animal	Oiseau			Procellaridés	Fulmar géant/Pétrel géant (*Macronectes giganteus*)					II
Animal	Oiseau			Procellaridés	Fulmar de Hall/Pétrel de Hall (*Macronectes halli*)					II

** Les références mentionnées dans le tableau correspondent aux annexes des conventions, directives ou règlements dans lesquels figurent chaque espèce.*

NIVEAU INTERNATIONAL*					ASPECT JURIDIQUE NIVEAU UE*			ASPECT JURIDIQUE - NIVEAU FRANÇAIS*		STATUT LISTE ROUGE
Protocole Barcelone	Convention Nairobi	Convention protection phoques Antarctique	Protocole Madrid	ACAP (http://www.taaf.fr/Liste-des-especes-protegees)	Directive Habitats	Directive Oiseaux	Règlement CITES (338/97/CEE)	Statut de protection française (Nationale, régionale)	Textes	RE : Disparue au niv. régional CR : En danger critique EN : En danger VU : Vulnérable NT : Quasi menacée LC : Préoccupation mineure DD : Données insuffisantes NA : Non applicable NE : Non évaluée
						I		Nationale Régionale (Guyane)	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.3) Arrêté du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection (art. 3)	Mondiale : LC Métropole : CR
								Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.3)	Mondiale : NT Métropole : CR
								Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.3)	Mondiale : VU Métropole : CR
						I		Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste es oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.3)	Mondiale : LC Métropole : DD
						I		Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.3)	Mondiale : LC Métropole : DD
						I		Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.3)	Mondiale : LC Métropole : VU
								Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4)	Mondiale : NT
				I				Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4)	Mondiale : VU TAAF Terres australes : VU
				I				Nationale Régionale (Guyane, Réunion)	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4) Arrêté du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection (art. 3)	Mondiale : EN Guyane : DD
				I				Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4)	Mondiale : NT
								Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4)	Mondiale : NT
				I				Nationale Régionale (Réunion)	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4) Arrêté du 17 février 1989 fixant des mesures de protection des espèces animales représentées dans le département de la Réunion (art. 3)	Mondiale : LC TAAF Terre Adélie : CR
								Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4)	Mondiale : LC TAAF Terres australes : LC

IDENTITÉ						ASPECT JURIDIQUE -					
Règne				Famille	Espèce	CITES	Convention Berne	Convention OSPAR	Protocole SPAW	Convention Bonn	
Animal	Oiseau			Procellaridés	Damier du Cap (*Daption capense*)						
Animal	Oiseau			Procellaridés	Pétrel de Madère (*Pterodroma madeira*)		II				
Animal	Oiseau			Procellaridés	Pétrel gongon (*Pterodroma feae*)		II				
Animal	Oiseau			Procellaridés	Pétrel diablotin (*Pterodroma hasitata*)				II		
Animal	Oiseau			Procellaridés	Puffin d'Audubon (*Puffinus lherminieri*)		III		II		
Animal	Oiseau			Procellaridés	Puffin fuligineux (*Puffinus griseus*)		III				
Animal	Oiseau			Procellaridés	Pétrel de Bulwer (*Bulweria bulwerii*)		II				
Animal	Oiseau			Procellaridés	Océanite de Wilson/Pétrel de Wilson (*Oceanites oceanicus*)						
Animal	Oiseau			Procellaridés	Océanite frégate/Pétrel frégate (*Pelagodroma marina*)						

** Les références mentionnées dans le tableau correspondent aux annexes des conventions, directives ou règlements dans lesquels figurent chaque espèce.*

NIVEAU INTERNATIONAL*					ASPECT JURIDIQUE NIVEAU UE*			ASPECT JURIDIQUE - NIVEAU FRANÇAIS*		STATUT LISTE ROUGE
Protocole Barcelone	Convention Nairobi	Convention protection phoques Antarctique	Protocole Madrid	ACAP (http://www.taaf.fr/Liste-des-especes-protegees)	Directive Habitats	Directive Oiseaux	Règlement CITES (338/97/CEE)	Statut de protection française (Nationale, régionale)	Textes	RE : Disparue au niv. régional CR : En danger critique EN : En danger VU : Vulnérable NT : Quasi menacée LC : Préoccupation mineure DD : Données insuffisantes NA : Non applicable NE : Non évaluée
				I				Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4)	Mondiale : LC TAAF Terres Adélie : VU
						I		Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4)	Mondiale : EN Métropole : NA
						I		Nationale Régionale (Guyane)	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4) Arrêté du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection (art. 3)	Mondiale : NT
								Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4)	Mondiale : EN Guadeloupe : CR
								Nationale Régionale (Guyane, Mayotte)	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4) Arrêté du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection (art. 3) Arrêté préfectoral du 7 août 2000 fixant la liste des espèces animales terrestres (et tortues marines) protégées et les mesures de protection de ces espèces animales représentées dans la collectivité territoriale de Mayotte complétant les listes nationales (art. 5)	Mondiale : LC Réunion : LC
								Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4)	Mondiale : NT Guadeloupe : LC
						I		Nationale Régionale (Guyane)	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4) Arrêté du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection (art. 3)	Mondiale : LC Réunion : LC
				I				Nationale Régionale (Guyane, Réunion)	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4) Arrêté du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection (art. 3) Arrêté du 17 février 1989 fixant des mesures de protection des espèces animales représentées dans le département de la Réunion (art. 3)	Mondiale : LC Réunion, Guadeloupe, TAAF Terres australes : LC
						I		Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4)	Mondiale : LC TAAF Terres australes : RE

IDENTITÉ						ASPECT JURIDIQUE -					
Règne				Famille	Espèce	CITES	Convention Berne	Convention OSPAR	Protocole SPAW	Convention Bonn	
Animal	Oiseau			Procellaridés	Océanite de Castro/Pétrel de Castro (*Oceanodroma castro*)						
Animal	Oiseau			Procellaridés	Océanite de Swinhoe/Pétrel de Swinhoe (*Oceanodroma monorhis*)		II III				
Animal	Oiseau			Procellaridés	Puffin du Pacifique (*Puffinus pacificus*)						
Animal	Oiseau			Procellaridés	Pétrel noir (*Pterodroma aterrima*)						
Animal	Oiseau			Procellaridés	Pétrel de Barau (*Pterodroma baraui*)						
Animal	Oiseau			Procellaridés	Pétrel géant subantarctique (*Macronectes halli*)					II	
Animal	Oiseau			Procellaridés	Grèbe castagneux (*Tochybaptus ruficolis*)		II			AEWA	
Animal	Oiseau			Procellaridés	Puffin fouquet (*Puffins pacificus*)						
Animal	Oiseau			Phaéthonidés	Paille en queue/Petit phaéton (*Phaethon lepturus*)						
Animal	Oiseau			Phaéthonidés	Phaéton à bec rouge/Paille en queue à bec rouge (*Phaethon aethereus*)						
Animal	Oiseau			Laridés	Goéland à bec cerclé (*Larus delawarensis*)		III				
Animal	Oiseau			Laridés	Goéland bourgmestre (*Larus hyperboreus*)		III			AEWA	

** Les références mentionnées dans le tableau correspondent aux annexes des conventions, directives ou règlements dans lesquels figurent chaque espèce.*

NIVEAU INTERNATIONAL*					ASPECT JURIDIQUE NIVEAU UE*			ASPECT JURIDIQUE - NIVEAU FRANÇAIS*		STATUT LISTE ROUGE
Protocole Barcelone	Convention Nairobi	Convention protection phoques Antarctique	Protocole Madrid	ACAP (http://www.taaf.fr/Liste-des-especes-protegees)	Directive Habitats	Directive Oiseaux	Règlement CITES (338/97/CEE)	Statut de protection française (Nationale, régionale)	Textes	RE : Disparue au niv. régional CR : En danger critique EN : En danger VU : Vulnérable NT : Quasi menacée LC : Préoccupation mineure DD : Données insuffisantes NA : Non applicable NE : Non évaluée
						I		Nationale Régionale (Guyane)	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4) Arrêté du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection (art. 3)	Mondiale : LC
								Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4)	Mondiale : NT Métropole : NA
								Régionale (Réunion)	Arrêté du 17 février 1989 fixant des mesures de protection des espèces animales représentées dans le département de la Réunion (art. 3)	aucune information
	YES			I				Régionale (Réunion)	Arrêté du 17 février 1989 fixant des mesures de protection des espèces animales représentées dans le département de la Réunion (art. 3)	Mondiale : CR
								Régionale (Réunion)	Arrêté du 17 février 1989 fixant des mesures de protection des espèces animales représentées dans le département de la Réunion (art. 3)	Mondiale : EN Réunion : EN
				I				Régionale (Réunion)	Arrêté du 17 février 1989 fixant des mesures de protection des espèces animales représentées dans le département de la Réunion (art. 3)	Mondiale : LC Métropole : NA TAAF Terres australes : LC
								Régionale (Mayotte)	Arrêté préfectoral du 7 août 2000 fixant la liste des espèces animales terrestres (et tortues marines) protégées et les mesures de protection de ces espèces animales représentées dans la collectivité territoriale de Mayotte complétant les listes nationales (art. 5)	Mondiale : LC Métropole : LC Mayotte : VU
								Régionale (Mayotte)	Arrêté du préfectoral 7 août 2000 fixant la liste des espèces animales terrestres (et tortues marines) protégées et les mesures de protection de ces espèces animales représentées dans la collectivité territoriale de Mayotte complétant les listes nationales (art. 5)	Mondiale : LC Mayotte : LC Réunion : NT
								Régionale (Réunion, Mayotte)	Arrêté du 17 février 1989 fixant des mesures de protection des espèces animales représentées dans le département de la Réunion (art. 3) Arrêté préfectoral du 7 août 2000 fixant la liste des espèces animales terrestres (et tortues marines) protégées et les mesures de protection de ces espèces animales représentées dans la collectivité territoriale de Mayotte complétant les listes nationales (art. 5)	Mondiale : LC Mayotte, Guadeloupe : VU TAAF îles éparses : EN
								Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4)	Mondiale : LC Guyane : RE Guadeloupe : EN
								Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4)	Mondiale : LC Métropole : NA
								Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4)	Mondiale : LC Métropole : NA

IDENTITÉ						ASPECT JURIDIQUE -				
Règne				Famille	Espèce	CITES	Convention Berne	Convention OSPAR	Protocole SPAW	Convention Bonn
Animal	Oiseau			Laridés	Goéland à ailes blanches/ Goéland arctique (*Larus glaucoides*)		III			AEWA
Animal	Oiseau			Laridés	Goéland d'Amérique (*Larus argentatus smithsonianus/Larus smithsonianus*)					
Animal	Oiseau			Laridés	Goéland pontique (*Larus cachinnans/Larus cachinnans cachinnans*)		III			AEWA
Animal	Oiseau			Laridés	Goéland ichtyaète (*Larus ichthyaetus*)		III			II AEWA
Animal	Oiseau			Laridés	Goéland dominicain (*Larus dominicanus*)					
Animal	Oiseau			Laridés	Mouette à tête grise (*Larus cirrocephalus*)		III			AEWA
Animal	Oiseau			Laridés	Mouette de Bonaparte (*Larus philadelphia*)		III			
Animal	Oiseau			Laridés	Mouette atricille/Mouette rieuse d'Amérique (*Larus atricilla*)		III			
Animal										
	Oiseau			Laridés	Mouette de Franklin (*Larus pipixcan*)					
Animal	Oiseau			Laridés	Mouette blanche/Mouette ivoire/Goéland sénateur (*Pagophila eburnea*)		II	V		

** Les références mentionnées dans le tableau correspondent aux annexes des conventions, directives ou règlements dans lesquels figurent chaque espèce.*

NIVEAU INTERNATIONAL*					ASPECT JURIDIQUE NIVEAU UE*			ASPECT JURIDIQUE - NIVEAU FRANÇAIS*		STATUT LISTE ROUGE
Protocole Barcelone	Convention Nairobi	Convention protection phoques Antarctique	Protocole Madrid	ACAP (http://www.taaf.fr/Liste-des-especes-protegees)	Directive Habitats	Directive Oiseaux	Règlement CITES (338/97/CEE)	Statut de protection française (Nationale, régionale)	Textes	RE : Disparue au niv. régional CR : En danger critique EN : En danger VU : Vulnérable NT : Quasi menacée LC : Préoccupation mineure DD : Données insuffisantes NA : Non applicable NE : Non évaluée
								Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4)	Mondiale : LC Métropole : NA
								Nationale Régionale (Guyane)	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4) Arrêté du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection (art. 3)	Mondiale : LC
								Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4)	Mondiale : LC Métropole : NA
								Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4)	Mondiale : LC Métropole : NA
								Régionale (Guyane)	Arrêté du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection (art. 3)	Mondiale : LC TAAF Terres australes : LC
								Nationale Régionale (Guyane, Mayotte)	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4) Arrêté du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection (art. 3) Arrêté préfectoral du 7 août 2000 fixant la liste des espèces animales terrestres (et tortues marines) protégées et les mesures de protection de ces espèces animales représentées dans la collectivité territoriale de Mayotte complétant les listes nationales (art. 5)	Mondiale : LC
								Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4)	Mondiale : LC
								Nationale Régionale (Guadeloupe, Guyane)	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4) Arrêté du 17 février 1989 fixant des mesures de protection des oiseaux représentés dans le département de la Guadeloupe (art. 1) Arrêté du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection (art. 2)	Mondiale : LC Guyane : VU
								Nationale Régionale (Guyane)	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4) Arrêté du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection (art. 3)	Mondiale : LC
								Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4)	Mondiale : NT Métropole : NA

IDENTITÉ						ASPECT JURIDIQUE -				
Règne				Famille	Espèce	CITES	Convention Berne	Convention OSPAR	Protocole SPAW	Convention Bonn
Animal	Oiseau			Laridés	Mouette de Ross (*Rhodostethia rosea*)		III			
Animal	Oiseau			Laridés	Mouette de Sabine (*Larus sabini/Xema sabini*)		II			AEWA
Animal	Oiseau			Laridés	Sterne élégante (*Sterna elegans*)					
Animal	Oiseau			Laridés	Sterne royale (*Sterna maxima*)		III			AEWA
Animal	Oiseau			Laridés	Sterne huppée (*Sterna bergii*)					
Animal	Oiseau			Laridés	Sterne de Forster (*Sterna forsteri*)		III			
Animal	Oiseau			Laridés	Sterne bridée (*Sterna anaethetus/Onychoprion anaethetus*)		III			

** Les références mentionnées dans le tableau correspondent aux annexes des conventions, directives ou règlements dans lesquels figurent chaque espèce.*

NIVEAU INTERNATIONAL*					ASPECT JURIDIQUE NIVEAU UE*			ASPECT JURIDIQUE - NIVEAU FRANÇAIS*		STATUT LISTE ROUGE
Protocole Barcelone	Convention Nairobi	Convention protection phoques Antarctique	Protocole Madrid	ACAP (http://www.taaf.fr/Liste-des-especes-protegees)	Directive Habitats	Directive Oiseaux	Règlement CITES (338/97/CEE)	Statut de protection française (Nationale, régionale)	Textes	RE : Disparue au niv. régional CR : En danger critique EN : En danger VU : Vulnérable NT : Quasi menacée LC : Préoccupation mineure DD : Données insuffisantes NA : Non applicable NE : Non évaluée
								Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4)	Mondiale : LC Europe : EN Métropole : NA
								Nationale Régionale (Guyane)	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4) Arrêté du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection (art. 3)	Mondiale : LC Métropole : NA
								Nationale Régionale (Guyane)	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4) Arrêté du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection (art. 3)	Mondiale : NT
								Nationale Régionale (Guadeloupe, Guyane)	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4) Arrêté du 17 février 1989 fixant des mesures de protection des oiseaux représentés dans le département de la Guadeloupe (art. 1) Arrêté du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection (art. 2)	Mondiale : LC Guadeloupe : LC Guyane : VU
								Nationale Régionale (Mayotte)	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4) Arrêté préfectoral du 7 août 2000 fixant la liste des espèces animales terrestres (et tortues marines) protégées et les mesures de protection de ces espèces animales représentées dans la collectivité territoriale de Mayotte complétant les listes nationales (art. 5)	Mondiale : LC
								Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4)	Mondiale : LC Métropole : NA
								Nationale Régionale (Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte)	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4) Arrêté du 17 février 1989 fixant des mesures de protection des oiseaux représentés dans le département de la Guadeloupe (art. 1) Arrêté du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection (art. 3) Arrêté du 17 février 1989 fixant des mesures de protection des espèces animales représentées dans le département de la Réunion (art. 3) Arrêté préfectoral du 7 août 2000 fixant la liste des espèces animales terrestres (et tortues marines) protégées et les mesures de protection de ces espèces animales représentées dans la collectivité territoriale de Mayotte complétant les listes nationales (art. 5)	Mondiale : LC Mayotte : LC Guadeloupe : VU

IDENTITÉ						ASPECT JURIDIQUE -					
Règne				Famille	Espèce	CITES	Convention Berne	Convention OSPAR	Protocole SPAW	Convention Bonn	
Animal	Oiseau			Laridés	Sterne fuligineuse (*Sterna fuscata/Onychoprion fuscata*)		III				
Animal	Oiseau			Laridés	Sterne de Cayenne (*Sterna sandvicensis eurygnatha/Thalasseus sandvicensis eurygnathus*)					II AEWA	
Animal	Oiseau			Laridés	Petite sterne (*Sternula antillarum/Sterna antillarum*)				II		
Animal	Oiseau			Laridés	Sterne argentée (*Sternula superciliaris/Sterna superciliaris*)						
Animal	Oiseau			Laridés	Sterne à gros bec (*Phaetusa simplex*)						
Animal	Oiseau			Laridés	Sterne diamant (*Sterna sumatrona*)						
Animal	Oiseau			Laridés	Sterne de Saunders (*Sterna saundersi*)						
Animal	Oiseau			Laridés	Sterne à joues blanches (*Sterna repressa*)						
Animal	Oiseau			Laridés	Guifette leucoptère (*Chlidonias leucopterus*)		II			II AEWA	

** Les références mentionnées dans le tableau correspondent aux annexes des conventions, directives ou règlements dans lesquels figurent chaque espèce.*

NIVEAU INTERNATIONAL*					ASPECT JURIDIQUE NIVEAU UE*			ASPECT JURIDIQUE - NIVEAU FRANÇAIS*		STATUT LISTE ROUGE
Protocole Barcelone	Convention Nairobi	Convention protection phoques Antarctique	Protocole Madrid	ACAP (http://www.taaf.fr/Liste-des-especes-protegees)	Directive Habitats	Directive Oiseaux	Règlement CITES (338/97/CEE)	Statut de protection française (Nationale, régionale)	Textes	RE : Disparue au niv. régional CR : En danger critique EN : En danger VU : Vulnérable NT : Quasi menacée LC : Préoccupation mineure DD : Données insuffisantes NA : Non applicable NE : Non évaluée
								Nationale Régionale (Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte)	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4) Arrêté du 17 février 1989 fixant des mesures de protection des oiseaux représentés dans le département de la Guadeloupe (art. 1) Arrêté du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection (art. 2)	Mondiale : LC Guyane : CR
II						I		Régionale (Guyane)	Arrêté du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection (art. 2)	Guyane : VU
								Régionale (Guyane)	Arrêté du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection (art. 3)	Mondiale : LC Guyane : NT Guadeloupe : VU
								Régionale (Guyane)	Arrêté du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection (art. 3)	Mondiale : LC Guyane : LC
								Régionale (Guyane)	Arrêté du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection (art. 3)	Mondiale : LC Guyane : NT
								Régionale (Mayotte)	Arrêté préfectoral du 7 août 2000 fixant la liste des espèces animales terrestres (et tortues marines) protégées et les mesures de protection de ces espèces animales représentées dans la collectivité territoriale de Mayotte complétant les listes nationales (art. 5)	Mondiale : LC Mayotte : DD
								Régionale (Mayotte)	Arrêté préfectoral du 7 août 2000 fixant la liste des espèces animales terrestres (et tortues marines) protégées et les mesures de protection de ces espèces animales représentées dans la collectivité territoriale de Mayotte complétant les listes nationales (art. 5)	Mondiale : LC
								Régionale (Mayotte)	Arrêté préfectoral du 7 août 2000 fixant la liste des espèces animales terrestres (et tortues marines) protégées et les mesures de protection de ces espèces animales représentées dans la collectivité territoriale de Mayotte complétant les listes nationales (art. 5)	Mondiale : LC
								Nationale Régionale (Guyane)	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4) Arrêté du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection (art. 3)	Mondiale : LC Métropole : NA

IDENTITÉ						ASPECT JURIDIQUE -					
Règne				Famille	Espèce	CITES	Convention Berne	Convention OSPAR	Protocole SPAW	Convention Bonn	
Animal	Oiseau			Laridés	Noddi brun (*Anous stolidus*)						
Animal	Oiseau			Laridés	Bec-en-ciseaux noir (*Rynchops niger*)						
Animal	Oiseau			Laridés	Noddi niais (*Anous stolidus*)						
Animal	Oiseau			Laridés	Noddi à bec grêle/Noddi marianne (*Anous tenuirostris*)						
Animal	Oiseau			Stercorariidés	Labbe de McCormick/Labbe subantarctique (*Stercorarius maccormicki/Catharacta maccormicki*)						
Animal	Oiseau			Stercorariidés	Grand Labbe (*Stercorarius skua*)		III				
Animal	Oiseau			Stercorariidés	Labbe pomarin (*Stercorarius pomarinus*)		III				
Animal	Oiseau			Stercorariidés	Labbe parasite (*Stercorarius parasiticus*)		III				
Animal	Oiseau			Stercorariidés	Labbe à longue queue (*Stercorarius longicaudus*)		III				
Animal	Oiseau			Alcidés	Mergule nain (*Alle alle/Plautus alle*)		III				
Animal	Oiseau			Alcidés	Guillemot de Brünnich (*Uria lomvia*)			V			

** Les références mentionnées dans le tableau correspondent aux annexes des conventions, directives ou règlements dans lesquels figurent chaque espèce.*

NIVEAU INTERNATIONAL*					ASPECT JURIDIQUE NIVEAU UE*			ASPECT JURIDIQUE - NIVEAU FRANÇAIS*		STATUT LISTE ROUGE
Protocole Barcelone	Convention Nairobi	Convention protection phoques Antarctique	Protocole Madrid	ACAP (http://www.taaf.fr/Liste-des-especes-protegees)	Directive Habitats	Directive Oiseaux	Règlement CITES (338/97/CEE)	Statut de protection française (Nationale, régionale)	Textes	RE : Disparue au niv. régional CR : En danger critique EN : En danger VU : Vulnérable NT : Quasi menacée LC : Préoccupation mineure DD : Données insuffisantes NA : Non applicable NE : Non évaluée
								Nationale Régionale (Guadeloupe, Guyane, Mayotte)	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4) Arrêté du 17 février 1989 fixant des mesures de protection des oiseaux représentés dans le département de la Guadeloupe (art. 1) Arrêté du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection (art. 2) Arrêté préfectoral du 7 août 2000 fixant la liste des espèces animales terrestres (et tortues marines) protégées et les mesures de protection de ces espèces animales représentées dans la collectivité territoriale de Mayotte complétant les listes nationales (art. 5)	Mondiale : LC Mayotte, Réunion, Guadeloupe : NT Guyane : VU
								Régionale (Guyane)	Arrêté du 25 mars 2015 fixant la liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection (art. 3)	Mondiale : LC Guyane : LC
								Régionale (Réunion)	Arrêté du 17 février 1989 fixant des mesures de protection des espèces animales représentées dans le département de la Réunion (art. 3)	Mondiale : LC Guyane : VU Mayotte, Réunion, Guadeloupe : NT
								Régionale (Réunion, Mayotte)	Arrêté du 17 février 1989 fixant des mesures de protection des espèces animales représentées dans le département de la Réunion (art. 3) Arrêté préfectoral du 7 août 2000 fixant la liste des espèces animales terrestres (et tortues marines) protégées et les mesures de protection de ces espèces animales représentées dans la collectivité territoriale de Mayotte complétant les listes nationales (art. 5)	Mondiale : LC
								Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4)	Mondiale : LC TAAF Terre Adélie : VU
								Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4)	Mondiale : LC Métropole : LC TAAF : LC
								Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4)	Mondiale : LC Métropole : LC
								Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4)	Mondiale : LC Métropole : LC
								Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4)	Mondiale : LC Métropole : VU
								Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4)	Mondiale : LC
								Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4)	Mondiale : LC

IDENTITÉ						ASPECT JURIDIQUE -				
Règne				Famille	Espèce	CITES	Convention Berne	Convention OSPAR	Protocole SPAW	Convention Bonn
Animal	Oiseau			Alcidés	Guillemot à miroir (*Cepphus grylle*)		III			
Plante	Angiospermes (Angiospermae)	Monocotylédones (Monocots)	Alismatales	Cymodoceaceae	Cymodocée/paille de mer (*Cymodocea nodosa Ascherson*)		I			
Plante	Angiospermes (Angiospermae)	Monocotylédones (Monocots)	Alismatales	Posidoniaceae	Pelote de mer/chiendent marin (*Posidonia oceanica* (L.) Delille)		I			
Plante	Angiospermes (Angiospermae)	Monocotylédones (Monocots)	Alismatales	Zosteracea	Zostère marine (*Zostera marina*)		I			
Plante	Angiospermes (Angiospermae)	Monocotylédones (Monocots)	Alismatales	Zosteracea	Zostère naine (*Zostera noltei*)					
Plante			Asterales	Asteracées (Asteraceae)	Diotis cotonneuse/Othanthe maritime (*Achillea maritima* (L.))					
Plante	Charophyta	Charophycées (Charophyceae)	Charales	Characeae	Tolypelle saline (*Tolypella salina Corillion*)					
Plante	Chlorophyta	Ulvophyceae	Ulvales	Ulvaceae	Entéromorphe de Dangeard (*Enteromorpha dangeardii*)					
Plante	Chlorophyta	Ulvophyceae	Ulvales	Ulvaceae	Entéromorphe d'Hendaye (*Enteromorpha hendayensis*)					
Plante	Chlorophyta	Ulvophyceae	Ulvales	Ulvaceae	Entéromorphe des bourbiers (*Enteromorpha limosa*)					
Plante	Chlorophyta	Ulvophyceae	Ulvales	Ulvaceae	Entéromorphe de Saint-Jean (*Enteromorpha sanctis joannis*)					
Plante	Ochrophyta	Phaeophyceae	Fucales	Fucaceae	Fucus d'Arcachon (*Fucus arcassonensis*)					
Plante	Ochrophyta	Phaeophyceae	Fucales	Fucaceae	Fucus de Chalon (*Fucus chalonii*)					
Plante	Ochrophyta	Phaeophyceae	Fucales	Fucaceae	Fucus dichotome (*Fucus dichotomus*)					
Plante	Charophyta	Charophycées (Charophyceae)	Charales	Characeae	Lamprothamnium papuleux (*Lamprothamnium papulosum*)					

** Les références mentionnées dans le tableau correspondent aux annexes des conventions, directives ou règlements dans lesquels figurent chaque espèce.*

NIVEAU INTERNATIONAL*					ASPECT JURIDIQUE NIVEAU UE*			ASPECT JURIDIQUE - NIVEAU FRANÇAIS*		STATUT LISTE ROUGE
Protocole Barcelone	Convention Nairobi	Convention protection phoques Antarctique	Protocole Madrid	ACAP (http://www.taaf.fr/Liste-des-especes-protegees)	Directive Habitats	Directive Oiseaux	Règlement CITES (338/97/CEE)	Statut de protection française (Nationale, régionale)	Textes	RE : Disparue au niv. régional CR : En danger critique EN : En danger VU : Vulnérable NT : Quasi menacée LC : Préoccupation mineure DD : Données insuffisantes NA : Non applicable NE : Non évaluée
								Nationale	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (art.4)	Mondiale : LC Métropole : NA
								Nationale	Arrêté du 19 juillet 1988 relatif à la liste des espèces végétales marines protégées	Mondiale : LC
								Nationale	Arrêté du 19 juillet 1988 relatif à la liste des espèces végétales marines protégées	Mondiale : LC
								Régionale	Arrêté du 9 mai 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur Arrêté du 8 mars 2002 (s protégée Aquitaine – art.1) Arrêté du 27 avril 1995 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Basse-Normandie complétant la liste nationale	Mondiale : LC
								Régionale	Arrêté du 9 mai 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur Arrêté du 27 avril 1995 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Basse-Normandie complétant la liste nationale	Mondiale : LC
								Régionale	Arrêtés préfectoraux de différentes régions	Mondiale : NE
								Nationale	Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire	Mondiale : NE
								Régionale	Arrêté du 8 mars 2002 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine complétant la liste nationale (art . 1)	Mondiale : NE
								Régionale	Arrêté du 8 mars 2002 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine complétant la liste nationale (art . 1)	Mondiale : NE
								Régionale	Arrêté du 8 mars 2002 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine complétant la liste nationale (art . 1)	aucune information
								Régionale	Arrêté du 8 mars 2002 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine complétant la liste nationale (art . 1)	aucune information
								Régionale	Arrêté du 8 mars 2002 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine complétant la liste nationale (art . 1)	aucune information
								Régionale	Arrêté du 8 mars 2002 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine complétant la liste nationale (art . 1)	aucune information
								Régionale	Arrêté du 8 mars 2002 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine complétant la liste nationale (art . 1)	aucune information
								Régionale	Arrêté du 8 mars 2002 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine complétant la liste nationale (art . 1)	aucune information